



Rapport d'activité 2010-2011

Le 21 mai 2010, les statuts de l'Observatoire International du Bonheur étaient votés en Assemblée Générale constitutive. L'idée de faire du bonheur un objet scientifique de recherches est née du constat que les sociétés occidentales commencent à évoquer la notion de bonheur dans leur processus décisionnaire. En effet, le monde de l'économie, et dans son sillon celui de la politique, s'intéresse à la notion de bonheur, impactant de manière innovante les sciences humaines et sociales.

La crise économique internationale souligne l'urgence d'encourager les interactions des sciences humaines et sociales entre elles et avec les autres sciences. Un tel changement de stratégie socio politique exige une compréhension profonde de nombreux domaines de connaissance et leurs implications légales doivent être mises en exergue.

L'OIB souhaite participer à cet élan scientifique tout en plaçant les valeurs fondamentales d'humanité, qui fondent le socle du droit, au centre de la réflexion sur le bonheur.

L'EFACS, en créant l'OIB, a relevé un défi de taille qui semble toutefois, après une année d'activité, sur la voie du succès.

Développement de l'association

L'OIB est une association qui relève du régime de la loi de 1901. Elle se structure autour d'un bureau qui prépare les réunions du conseil d'administration dont il exécute les décisions et traite des affaires courantes dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est donc l'organe décisionnel de l'association. Afin de garantir l'indépendance de l'association à l'égard de tout risque d'ingérence économique, politique ou religieuse, il n'est ouvert qu'aux administrateurs/administratifs ou anciens administrateurs/administratifs de l'EFACS.

L'association comprend également des membres actifs et des membres sympathisants. Lorsque les statuts ont été votés, 15 membres étaient adhérents. En un an, l'association a accueilli 42 membres actifs et 43 membres sympathisants. Soit un total de 100 membres.

Ces membres – dans la mesure de leurs disponibilité – ont répondu présent aux différents rendez-vous qui se sont tenus au cours de l'année afin d'échanger sur des thématiques relatives au bonheur, notamment la question du bonheur et du travail ou bien celle de la santé et du bonheur.

Développement de l'activité

Visibilité

Afin de mettre en lumière l'existence de l'OIB et sa progression, un site internet et un blog ont été créés. Ils permettent par ailleurs de glaner quelques informations et actualités sur la question du bonheur. (www.oib-france.com et observatoire-international-du-bonheur.blogspot.com)

Réflexion scientifique

Le conseil scientifique a été constitué. Il est composé d'éminents juristes originaires de différentes cultures.

Ce conseil scientifique est ainsi composé d'Abdoullah Cissé, professeur à l'Université Cheikh Ante Diop (Sénégal), d'Alexandre Cordahi, avocat (France - Liban), de David Annoussamy, juge honoraire (Inde), de José Maria Cueto de Alvarez de Sotomayor, avocat (Espagne - Belgique) et d'Isabella Micali Drossos, expert juridique à la banque mondiale (Brésil - Australie).

Il a été défini lors d'une réunion du 28 janvier 2011 que ce conseil aurait pour rôle de guider les travaux et contributions des membres de l'OIB. La thématique retenue comme fil rouge des réflexions est le progrès sociétal.

Le paradigme de recherche du conseil scientifique ne pourra qu'être pluriel. Il se place dans une perspective où les différentes cultures de par le monde peuvent être divergentes et convergentes. Par conséquent, l'analyse d'un thème tel que le bonheur doit nécessairement prendre en compte le multiculturalisme qui caractérise notre monde contemporain.

Les thèmes abordés sont variables. Nous retrouvons notamment la question du bonheur et du travail, la question du bonheur et de la souffrance dans le monde médical, du bonheur et du droit du développement durable, du bonheur et de l'agronomie, de l'histoire du bonheur et de l'histoire des sciences, du bonheur et de la gestion du stress.

Autant de sujets que de membres motivés à réfléchir sur ces questions et à jouer un rôle d'influence dans le but d'une meilleure gouvernance.

La réunion de réflexion et d'échanges qui s'est tenue le 15 avril a fait émerger des groupes de travail parmi les membres sur les problématiques du travail, du bonheur, de la santé et de la souffrance.

Développement de liens vers l'extérieur : les partenaires

Partenaires scientifiques

L'Université ERASMUS

L'Université ERASMUS de Rotterdam dispose d'un département de sciences humaines dont l'objet de recherche est le bonheur. Ce département dirigé par le professeur Ruut Veenhoven a construit une base de données sur le bonheur extrêmement fournie. Il publie en outre une

revue scientifique intitulée « Journal of Happiness studies » qui expose les travaux des chercheurs de ce laboratoire. L'OIB a donc, en toute logique, contacté le professeur Veenhoven.

Celui-ci s'est avéré très enthousiaste à l'idée d'un partenariat entre son laboratoire et l'association et a proposé que l'OIB participe au développement de sa base de données et de ses recherches sur le thème du bonheur et du droit.

Une première rencontre est prévue lors des assises du bonheur afin qu'un partenariat intéressant prenne forme.

L'Institut d'Agronomie Méditerranéen à Montpellier (IAMM)

Cet Institut international de formation supérieure, de coopération et de recherche s'est également montré très intéressé par l'idée d'un partenariat scientifique avec l'OIB. Les chercheurs de l'institut ont en effet été séduits par l'idée de croiser leurs recherches avec une perspective plus large de progrès sociétal et de bonheur collectif.

Il est évident que les problématiques de développement durable, d'organisation du territoire et de gestion des ressources sont liées à la thématique du bonheur des sociétés. L'idée d'un partenariat a donc été amorcée entre les deux organismes.

L'université Sherubtse au Bhoutan

Le Bhoutan, pays précurseur de la question de la mesure du bonheur, se devait d'être partenaire scientifique de l'OIB. Après de nombreux échanges, les prémices d'un partenariat entre l'OIB et cette Université Bhoutanaise dont les recherches sont évidemment très axées sur la mesure du bonheur, ont été dessinés.

Les chercheurs avec lesquels l'OIB est en contact sont très enthousiastes et l'association travaille d'ores et déjà à un *memorandum of understanding* afin d'officialiser ce partenariat.

Ordres d'avocats

Deux Ordres ont d'ores et déjà souhaité devenir membres actifs : l'Ordre de Moulins et l'Ordre de Clermont Ferrand.

Partenaires financiers

L'OIB a d'ores et déjà reçu le soutien matériel des entreprises Lexposia, Adwin et FM Graphic pour sa communication.

Par ailleurs la mairie de Sète apporte une aide matérielle substantielle pour l'organisation des assises du bonheur qui se tiendront au théâtre de la mer de Sète les 8, 9 et 10 septembre.

L'OIB a en outre contacté la librairie Sauramps ainsi que les éditions l'Harmattan pour élaborer un partenariat financier permettant entre autres de subventionner en partie la manifestation de Sète.

Développement événementiel

La table ronde du 10 décembre 2010

Le 10 décembre 2010 s'est tenue une table ronde à Montpellier autour du thème « Le bonheur et le droit ».

Cette journée fut un véritable succès, allant bien au-delà des attentes de l'association.

Cette journée avait pour but d'une part de présenter des interventions de qualité et d'autre part de favoriser un espace de débats et d'échanges.

Sous la présidence de Patrice Tachon, ancien bâtonnier du barreau de Moulins, Président de l'OIB, plusieurs intervenants se sont donc succédés :

- Yamouna David, Avocat honoraire du barreau de Paris, Directrice de la formation continue de l'EFACS, a ouvert la réflexion sur la transversalité des cultures.
- Alexandre Cordahi, avocat au barreau de Paris, expert-consultant international, a abordé le thème du « bonheur, du développement et de la coopération internationale ».
- Abdoullah Cissé, professeur de droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Président d'AFRICALEGIS, par son « saisir le bonheur par le droit ? » nous a éclairé sur le rôle de la légistique et, partant, la place du juriste dans la cité.
- Jean Timsit, avocat au barreau de Paris, fondateur du « Projet plus » a traité la question « droit ou voie ? » en mettant en perspective les rapports entre le bonheur personnel et le bonheur sociétal
- Enfin, François Roux, avocat au barreau de Montpellier et Chef du bureau de la défense du Tribunal spécial pour le Liban est intervenu sur le thème du « droit, bonheur et constitution ».

Ces interventions ont été ponctuées de séquences de débats très riches. Des discussions particulièrement intéressantes ont eu lieu sur la question des interactions entre le droit et le bonheur.

Elles peuvent être consultées sur le site internet www.oib-france.com.

Les assises du bonheur

L'OIB s'est fixé comme objectif d'organiser un événement annuel qui serait un rendez-vous à la fois scientifique et culturel autour du thème du bonheur. La ville de Sète a été choisie pour héberger cette manifestation qui devrait se tenir en septembre chaque année au théâtre de la mer.

Sa première édition aura lieu les 8, 9 et 10 septembre 2011 et s'intéressera au thème de la mesure du bonheur.

Des invités de marque sont au rendez-vous ainsi qu'un concept innovant mêlant découverte culturelle et scientifique.

Des projections cinématographiques seront également au programme. Le grand classique « La vie est belle » de Franck Capra sera projeté le jeudi soir et le documentaire « Indices » de Vincent Glenn sera diffusé le lendemain afin de lancer le débat sur les indicateurs de richesse en présence du réalisateur.

Les membres du conseil scientifique contribueront bien évidemment à ces journées mais l'OIB aura aussi le plaisir d'accueillir des personnalités de tous horizons :

- Patrice Tachon, ancien bâtonnier, avocat au barreau de Moulins, Président de l'OIB
- David Annoussamy, juge honoraire (Inde), membre de l'Académie des sciences d'outre-mer (France).
- Vincent Glenn, réalisateur du documentaire « Indices »
- Pierre Le Roy, animateur de Globeco – organisme de réflexion sur les indicateurs alternatifs de richesse – et fondateur de l'Indice de Bonheur Mondial
- Jean Salem, professeur à l'Université Paris I, philosophe, auteur d'ouvrages sur le bonheur
- Ruut Veenhoven, directeur du département d'étude du bonheur à l'Université Erasmus de Rotterdam
- Vivian Labrie, sociologue, instigatrice du Produit Intérieur Doux, indicateur alternatif né au Québec
- Francis Teitgen, ancien bâtonnier, avocat au barreau de Paris
- Paul Herman, ancien bâtonnier, avocat au barreau de Clermont Ferrand, Président de l'EFACS
- Abdoullah Cissé, professeur de droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Président d'AFRICALEGIS
- Paul Henri Antonmattei, Professeur à la Faculté de droit, Université Montpellier I, Directeur du laboratoire de droit social de l'Université Montpellier I
- Dorji Wangdi, Ministre du travail (ancien membre de la commission du Bonheur National Brut au Bhoutan)
- Phuntsho Raptan, chef de cabinet du ministre du travail bhoutanais

Cet événement marquera l'évolution considérable de l'OIB depuis sa création. En outre les rencontres prévues lors de ces assises permettront de donner une nouvelle impulsion à l'association.